

GORGES DU HAUT CHER

Site Natura 2000 FR 830 1012



Lettre d'information Natura 2000

N°2 - juillet 2007

L'inscription des Gorges du Haut-Cher dans le réseau Natura 2000 a permis d'initier une réflexion collective pour une gestion concertée de ce territoire, qui allie préservation des richesses naturelles et usages humains. Depuis 2 ans, date à laquelle le Conservatoire des Sites de l'Allier est devenu animateur du site, de nombreuses actions ont été entreprises. Cette lettre a pour but de vous informer sur la vie du site et en particulier sur les événements marquants de ces deux dernières années mais également sur les grands chantiers à venir.

La parole aux élus : une concertation réussie

René AUGER, Maire de Saint-Genest

" Avec la pose à l'automne 2007 d'une passerelle sur le Cher, projet mené par le SMAT* du Val de Cher, les sentiers de randonnées de la communauté d'agglomération de Montluçon seront reliés à ceux de la communauté de communes de Marcillat en Combrailles. La liaison entre Lignerolles et Saint-Genest, impossible depuis deux générations, sera rétablie.

Dans cet objectif de découverte des merveilles de la haute vallée du Cher (panorama, flore, faune, torrent, ancien moulin, rocher d'escalade,...), la commune de Saint-Genest a acheté une bande de terrain, pour créer avec l'aide du SMAT un chemin d'accès à la rivière. Cette voie est réservée uniquement aux piétons, aux cyclistes et aux cavaliers. De ce fait, un emplacement pour créer un grand parking est prévu.

Un des projets à plus long terme, serait d'établir un sentier de découverte dans ce site sauvage remarquable, entre cette passerelle et le Château de l'Ours situé en amont à 3 km sur le territoire de la commune de Sainte-Thérence. "

* SMAT : Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique

Mireille SCHURCH, Maire de Lignerolles

" Le réseau Natura 2000 apparait comme une prise en compte par d'autres que soi, en l'occurrence l'Europe et l'État, de la qualité exceptionnelle et de la fragilité d'un patrimoine naturel à proximité duquel nous habitons.

Il s'agit en premier lieu de se convaincre, en tant qu'acteurs et usagers, du bien-fondé de ce classement qui peut générer des contraintes sur notre territoire.

Notre implication au sein du Comité de pilotage et des groupes thématiques, a permis l'intégration de nos préoccupations de développement territorial. Le principe de conservation n'est pas une mise sous cloche, mais le maintien et le retour des activités humaines ayant permis jusqu'alors, la sauvegarde des milieux et de la biodiversité au niveau local.

C'est donc tout naturellement que nous avons respecté et même anticipé les préconisations du Conservatoire des Sites de l'Allier lors des travaux de réfection du chemin menant aux berges et au Rocher d'escalade.

Son caractère naturel a été préservé grâce à un usage parcimonieux de béton maigre pour stabiliser l'empierrement. De même, nous avons tenu à ce que l'amélioration de l'écoulement des eaux superficielles ne supprime pas un ruissellement abritant l'un des habitants remarquables du site : le crapaud Sonneur à ventre jaune.

Enfin, nous avons incité les usagers à stationner en contre-haut du sentier en y confortant une aire de parking jusqu'alors spontanée.

Aujourd'hui et pour la mise en œuvre du document d'objectifs que nous avons validé, je ressens le besoin d'une meilleure identification du site par nos concitoyens. Nous y travaillons actuellement avec les principaux acteurs locaux. "



Chemin restauré, à Lignerolles. CSA E.W.



Sonneur à ventre jaune.

CSA M.B.



Via ferrata, commune de Lignerolles.

CSA E.W.

Valorisation du site en partenariat avec le SMAT du Val de Cher

L'année 2007 sera marquée par le partenariat avec le SMAT du Val de Cher, concrétisé lors d'une rencontre au mois de juin avec son Président, Richard PREVOST. Celui-ci passera par l'implantation de panneaux d'information sur les principaux points d'accès du site Natura 2000. Ils auront pour objectif d'informer et de sensibiliser les usagers sur le patrimoine naturel et sa fragilité mais également sur l'historique du site et ses usages.

Connaissance, gestion et mise en valeur du patrimoine naturel

Etude sur les possibilités de gestion des Côtes de Nerdres

Les landes à Bruyère cendrée sont des espaces ouverts qui ont naturellement tendance à s'embroussailler puis à se boiser. Cette menace de fermeture du milieu est importante sur les Côtes de Nerdres, qui ne sont plus gérées depuis plusieurs années. L'étude, lancée par le CSA en 2006, a pour vocation de déterminer dans quelle mesure et sous quelle forme cet espace peut aujourd'hui être entretenu. Une visite avec le CREN Limousin, expérimenté dans la restauration et la gestion des landes, a permis d'identifier les actions à mettre en œuvre à court terme pour restaurer le milieu. A plus long terme, un retour du pâturage serait à envisager pour entretenir les Côtes de Nerdres.



Lande sur les Côtes de Nerdres.

CSA E.W.

Animations

- 26 sept. 2005 : présentation du site Natura 2000, Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, foire exposition de Montluçon
- 15 oct. 2005 : diaporama, forum des associations, centre Athanor
- 16 juin 2007 : découverte des Côtes de Nerdres dans le cadre de la journée de l'environnement organisée par la commune de Montluçon
- 23 juin 2007 : balade nature dans les gorges, aux abords de la commune de Lignerolles, à l'initiative du CSA
- 11 août 2007 : Visite du barrage de Rochebut dans le cadre du centenaire, à l'initiative de l'Association Haut Cher et Combrailles

Réglementation

Compatibilité des PLU avec les enjeux du site Natura 2000

Le CSA a été associé, en relais des services de l'État, à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme de 5 communes, afin de prendre en compte les enjeux environnementaux dans la désignation des zonages. Cela a permis notamment de classer en zone naturelle (zone N) l'intégralité du périmètre du site Natura 2000 présent sur ces communes. De ce fait, la majorité des documents d'urbanisme n'ont pas été soumis à une évaluation environnementale, obligatoire depuis 2005.

Enduro des Combrailles

La concertation entre les services de l'état chargés de l'environnement, le CSA et l'organisateur a permis d'adapter le parcours aux enjeux naturels et d'éviter le passage par certaines zones sensibles, en particulier les passages à gué ou les passages en "hors piste".

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher" a été validé le 2 février 2004 par le comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs du territoire. Il fait la synthèse des enjeux et définit les objectifs à atteindre pour la préservation concertée du site.

La mise en œuvre de ces actions a été confiée par le Préfet du département au Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA), structure animatrice du site Natura 2000 en mars 2005.



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Conservatoire des Sites de l'Allier

Espace Collet-Mériaud
5 bis rue du 4 septembre
03150 Varennes sur Allier

Tel : 04.70.42.89.34 - Fax : 04.70.42.27.58
Mail : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

Suivis scientifiques des chiroptères en partenariat avec l'association Chauve-Souris Auvergne

Le site Natura 2000 Gorges du Haut Cher possède de nombreux milieux favorables aux chauves-souris (reproduction, hibernation et territoire de chasse). Trois espèces d'intérêt écologique européen sont déjà connues dans les gorges : la Barbastelle, le Grand et le Petit Rhinolophe dont 27 individus ont été trouvés en 2006 au Château de l'ours à Sainte-Thérence.

Si vous connaissez un site abritant des chauves-souris (combles de bâtiments habités ou abandonnés, un pont, un aqueduc...), merci de nous contactez.



Château de l'Ours. CSA E.W.



Petit Rhinolophe. CEPA - R. Legrand

Un nouvel Outil : la charte Natura 2000

Instaurée par la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux, elle a pour but de favoriser les pratiques respectueuses des sites, en terme d'agriculture, de tourisme, ou encore de gestion sylvicole. L'adhésion aux principes de la charte offre au propriétaire un label de qualité et donne droit à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. La définition des principes de la Charte est réalisée par la structure animatrice, en concertation avec les acteurs locaux et les services de l'État.

Les groupes de travail pour l'élaboration de la Charte du site Natura 2000 des "Gorges du Haut-Cher" débiteront à l'automne 2007.

Avec le soutien financier de :

